

03

<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/03/S/2021-2022 POUR L'ASSURANCE DES AUTOMOBILES DE L'ETAT AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX</b>
---

DATE DE PUBLICATION : Le 04/09/2021

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : Le 21/09/2021

**1. Objet :**

**LE MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX** invite par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, les sociétés d'assurances à présenter leurs offres sous pli fermé, « pour le marché de fourniture des services d'Assurances automobile de l'Etat du Burundi » pour une période de 12 mois, à partir de l'exercice 2021-2022.

**2. Financement du marché**

**LE MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX** a obtenu du Budget Général de l'Etat, exercice 2021-2022, le financement pour acquisition des assurances de 481 véhicules de l'Etat. Cette somme accordée au titre de ce litera sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché **pour assurances de 481 véhicules de l'Etat.**

**3. Mode de passation du marché**

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Manuel des procédures de passation des marchés du **MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX** et dans le code des Marchés Publics du Burundi.

**4. Condition de participation**

1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
2. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 151 du Code des Marchés Publics.
3. Les associations sans but lucratif et les ONGS ne sont pas éligibles à ce marché.

**1. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Permanent du Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux sis 6<sup>ème</sup> étage, ancien Building Administratif des Finances bureau n° 628, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille francs Burundais (50.000FBU)** à verser sur le compte n°1101/00.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

2. Il peut également être consulté dans les locaux de l'Acheteur. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
3. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Secrétaire Permanent et Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, B.P 1860 Bujumbura, en mentionnant la référence de la publication indiquée en haut de page.
4. Une Caution bancaire de soumission de **trois millions (3.000.000) Francs Burundais** est exigée.

## **2. Présentation de l'offre**

1. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché.
2. Les offres devront être déposées au Secrétariat Permanent du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux sis ancien Building administratif des Finances, 6<sup>ème</sup> étage bureau n° 628 au plus tard le 21/09/2021 à 10 heures.
3. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## **3. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** calendrier à compter de la date limite de remise des offres.

## **4. Date limite de dépôt des offres**

1. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 21/09/2021 à 10 heures locales.
2. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

## **5. Séance d'ouverture des offres**

1. Les offres seront ouvertes le 21/09/2021 à 10 heures 30 minutes dans la grande salle de réunion du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux; en présence des soumissionnaires, des cadres du Ministère, de l'intermédiaire en assurance du Ministère et toute autre personne qui le désire ainsi qu'un Représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

